

ENTRE NOUS

www.boutignyprovais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÈNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY-PROVAIS N°83 / Juin 2015

Mes cher(e)s administrés,

Pour ce numéro d'Entre Nous, permettez-moi de m'adresser à vous à travers un support de photos, peut-être plus parlant que les mots et les articles de loi déjà parus de nombreuses fois dans nos précédents journaux communaux quant à l'obligatoire nécessité d'entretien qui incombe à chacun. En effet, les difficultés se multiplient chaque jour pour emprunter les trottoirs ou circuler en toute sécurité dans notre village, que ce soit à pied, en voiture, en vélo ou même en bus.

Je me dois de vous rappeler que les trottoirs doivent être entretenus par les riverains. En revanche, l'entretien des caniveaux revient à la commune. Une précision importante tout de même :

- Vous avez des déchets végétaux à jeter, merci d'utiliser les sacs du SIEED prévus à cet effet,
- Vous avez un trottoir en enrobé, merci de ne pas éliminer votre balayage dans le caniveau, sinon, nous nous trouvons alors dans l'obligation de faire intervenir une entreprise pour nettoyer les bouches d'engouffrement avec le coût financier qui s'en dégage, alors même que vos élus font beaucoup d'efforts pour limiter les d'impôts, conformément à leurs engagements.



Visibilité diminuée et désherbage nécessaire

Merci aussi de vérifier vos haies, vos arbustes et vos branches d'arbres bordant le domaine public. Pensez à la gêne causée par le manque de visibilité des usagers de la route mais aussi à la sécurité des piétons, obligés de quitter le trottoir par l'envahissement des plantes.

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon appel. Une précision d'importance : ces photos ne sont pas un relevé mais elles sont uniquement destinées à vous fournir des exemples factuels.

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier chaleureusement nos concitoyens attentifs aux abords de leur propriété pour le plaisir des yeux de tous ! Vos efforts et votre dévouement sont appréciés à leur juste valeur, sachez-le.

Je vous donne rendez-vous pour les festivités du 14 juillet dont vous trouverez le détail dans ce même numéro et bonnes vacances à toutes et à tous.



Très cordialement,
Votre maire

FETE NATIONALE

LES FESTIVITÉS SE DEROULERONT SUR DEUX JOURS :
13 JUILLET AU SOIR et 14 JUILLET 2015



13 JUILLET à BOUTIGNY

21h30 Départ de la mairie pour la retraite au flambeau

22h30 Feu d'artifice tiré du stade de Boutigny

Bal devant la mairie / Animation DJ

14 JUILLET à PROVAIS

12h Repas à l'espace culturel et sportif

Après-Midi : concours de pétanque

Jeux pour les enfants

LES BREVES DU CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015

DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITÉ des membres présents :

Approbation du compte-rendu du 2 avril 2015



- **Délibération pour acceptation du prêt de livres dans le cadre du portage de livres** le CCAS envisageant selon les résultats d'un sondage à effectuer auprès de nos aînés (+70 ans), de faire du portage de livres à domicile.
- **Délibération pour dénomination de l'Espace Culturel et Sportif de Prouais** : ce bâtiment s'appellera « La Grange »
- **Délibération pour validation du règlement de l'espace culturel et sportif et des tarifs de location** : reportée à un prochain conseil municipal.
- **Délibération relative à la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2015**
- **Délibération pour validation du devis avec l'entreprise SCBM pour la station de Prouais pour le dévoiement d'eaux pluviales** Entreprise SCBM : 7 295,20€ HT
- **Délibération pour fourniture et pose d'une porte d'accès pour le bâtiment des services techniques municipaux**
Point annulé car repris dans le point suivant
- **Délibération pour choix d'un devis de travaux pour l'aménagement du bâtiment des services techniques municipaux**
pour un montant de dépenses maximum de 41 400€ HT
- **Délibération pour la nouvelle organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016**
A partir de la rentrée scolaire 2015/2016, les rythmes scolaires verront les Temps d'Activités Périscolaires modifiés comme suit, en accord avec le Conseil d'École :

Lundi et jeudi sur Boutigny, Temps d'Activités Périscolaires	de	15h15 à 16h45
Mardi et vendredi sur Prouais, Temps d'Activités Périscolaires	de	15h00 à 16h30
- **Délibération pour signature d'un contrat aidé à l'emploi de 20h hebdomadaires pour la surveillance cour et cantine sur les sites de Prouais et de Boutigny** en remplacement d'un contrat d'accompagnement à l'emploi en rupture conventionnelle
- **Délibération pour signature d'un contrat aidé à l'emploi de 20h hebdomadaires pour la surveillance de la garderie communale** en remplacement d'un agent partant à la retraite

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES A LA MAJORITÉ

- **Délibération pour signature de la convention IFAC pour l'organisation des Travaux d'Activités Périscolaires**
L'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) spécialisé en la matière a été retenu pour une délégation complète de la gestion et de l'organisation.
Le coût se situera, en fonction du nombre d'enfants présents, soit à 40 095 €, soit à 45 927 €. La CAF d'Eure et Loir participe à hauteur de 6 475€ dans un cas comme dans l'autre. Le personnel ASEM participera à ces Travaux d'Activités Périscolaires pour les maternelles.
L'état a pérennisé son aide financière à hauteur de 50€ par enfant scolarisé soit 8 500 € pour 170 élèves.

Pour la tarification proposée compte tenu des baisses des dotations aux collectivités, des efforts financiers du poste scolaire au budget communal mais aussi de la qualité de la prestation retenue : 80 € annuel pour 1 enfant- 70 € annuel pour le 2ème enfant et 60 € annuel à partir du 3ème enfant soit une moyenne portée à 0.75 € de l'heure au lieu de 0.50 € de l'heure cette année, 1 contre : Jean-Bernard Bessard – 3 abstentions : Valérie Theveux, Aurore Lagarde et Laurie Kozlowski.

DÉLIBÉRATIONS rajoutées à l'ordre du jour avec l'autorisation des membres présents et VOTÉES à L'UNANIMITÉ :

- **Désignation de 2 Jurés d'assises.** Ont été tirés au sort Jérôme Brunet et Stefy Esnault
- **Une décision modificative** pour permettre l'annulation de titres sur l'exercice antérieur - Compte 673 : + 4000 €
- **Une délibération pour la signature d'un contrat aidé à l'emploi** de 20h hebdomadaires en remplacement d'un agent changeant de poste à la suite d'un départ à la retraite

A vos AGENDAS - Rappel des activités proposées par nos associations

CALENDRIER 2015					
MOIS	DATE	HORAIRE	LIEU	ASSOCIATION ORGANISATRICE	FESTIVITE
	20	19 H 30	PLACE DE PROUAIS	COMITE DES FETES DE PROUAIS	FEU DE LA SAINT JEAN
	26	19 H	SALLE POLYVALENTE/PROUAIS	ASCBP SECTION FOOT	Assemblée Générale * L'Assemblée Générale du Foot, prévue le 26 juin est reportée en Septembre 2015, date à préciser.
		10 H 30	BOUTIGNY	RPE	Kermesse
JUILLET	03	20H à 22H	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES DE PROUAIS	Soirée Mini Disco
	13	23 H	Stade de BOUTIGNY	MAIRIE	Feu d'artifice
	14	12 H	SALLE DE PROUAIS	MAIRIE	Repas communal
	14	16 H	Place de l'Eglise de PROUAIS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
OCTOBRE	10	19 H 30	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES DE PROUAIS	Soirée moules frites
	17	10 à 19 H	SALLE PROUAIS	ASPIC	Concours de dictée avec exposition de photos de classe et de photos amateurs de la libération de Houdan
	18	10 à 19 H	SALLE PROUAIS	ASPIC	Remise des prix concours photos et prolongation des deux expositions
	24	20 H	A PRECISER	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	LOTO
NOVEMBRE	11	10H30/11H	BOUTIGNY/PROUAIS	MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS	Commémoration Armistice 1918
	22	9 h à 17 h	SALLE POLYVALENTE	RPE	Bourse aux jouets
DECEMBRE	05 ET 06	WEEK-END	SALLE POLYVALENTE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Sainte Barbe
	12	10 H	SALLE PROUAIS	MAIRIE	Spectacle de Noël
	12	MATIN	A préciser	RPE	Marché de Noël et distribution de sapins

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR



Le Président Albéric de Montgolfier

Les anciens Présidents du Conseil général

Martial Taugourdeau	(1986-2001)
Robert Huwart	(1979-1986)
Edmond Desouches	(1976-1979)
Émile Vivier	(1960-1976)
Maurice Viollette	(1920-1960)
Gustave Lhopiteau	(1907-1920)



Evelyne Lefebvre



Francis Pecquenard

Le Conseil départemental se compose de 30 élus qui sont vos représentants au sein de l'Assemblée départementale et qui, autour du Président, prennent les décisions et gèrent la collectivité territoriale « Département d'Eure-et-Loir ».

Vos élus sont détenteurs d'un double mandat : représentant d'un territoire - le canton - et de ses habitants et élu départemental donc garant de l'intérêt général de l'ensemble des Eureliens

Vos élus du Conseil Départemental (canton d'Anet)

Evelyne LEFEBVRE et Francis PECQUENARD, Conseillers départementaux du Canton d'Anet remercient tous les électeurs qui leur ont témoigné leur confiance en mars 2015.

Ils sont à votre service et auprès des 25 communes du Canton, sur les champs de compétences du Département. Répartis dans les différentes commissions et structures annexes de manière complémentaire, ils s'engagent dans leurs missions de proximité pour la dynamique de notre territoire eurélien.

E.Lefebvre au niveau de la Solidarité, de la Santé publique et du lien social, de l'Education (collèges), de la Culture, du Sport et de la vie associative,

F.Pecquenard au niveau des Infrastructures (voirie, sécurité), de la mobilité et du Très Haut Débit, du développement et de l'équilibre des territoires, de l'Emploi et de l'attractivité.

Enfin de manière transversale, ils participent à la gestion publique (patrimoine, finances..), aux actions de coopérations territoriales, au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

A votre écoute et à votre service :

evelyne.lefebvre@eurelien.fr

Tél : 06 07 25 97 25

francis.pecquenard@eurelien.fr

Tél : 06 87 50 38 31

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	Date dépôt	ADRESSE DU TERRAIN /CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP 028 05615 09	27/03/15	58 Rue de la Fée à Rosay	Ouvertures de fenêtre	favorable
PC 028 056 15 09	26/03/15	11 rue du Calvaire à Prouais	Changement de destination d'une grange en habitation (déjà accepté en 2012)	favorable
PC 028 056 15 11	01/04/15	3 rue de la Volaille à la Musse	Changement de destination d'une grange en habitation	favorable
DP 028 056 15 11	27/04/15	15 rue de la Mésangerie à la Musse	Construction d'une piscine	favorable
DP 028 056 15 12	05/05/15	15 rue des sablons à Beauchêne	Reconstruction auvent fermé sur 3 côtés	favorable
PD 028 056 15 02	05/05/15	15 rue des sablons à Beauchêne	Démolition d'un bâtiment sur une profondeur de 2 mètres	favorable
DP 078 056 15 B 13	09/05/15	55 rue des potiers à Boutigny	Construction d'un abri de jardin	Sursis à statuer

PETIT LEXIQUE

Permis de démolir (P.D.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale de tout bâtiment.

Permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

Déclaration préalable (D.P.) :

La déclaration de travaux exemptés de permis de construire est une formalité qui s'impose aux travaux de faible importance réalisés sur ou dans un bâtiment (surface construite inférieure à 20m², ravalement, mur de clôtures, modification de la façade, etc.) sorte de mini P.C. composé d'un dossier plus simple et bénéficiant de délais d'instruction plus court.

Sursis à statuer

Les articles L111-7 et suivants du Code de l'urbanisme (CU) permettent d'opposer le sursis à statuer à une demande d'autorisation d'urbanisme dans les cas où le projet compromettrait l'exécution d'un futur plan (POS/PLU ...) ou serait de nature à rendre plus onéreuse l'exécution d'une opération d'aménagement. Le sursis à statuer est une mesure qui présente un caractère essentiellement conservatoire. Il permet de différer la décision et d'interdire temporairement au pétitionnaire le droit de réaliser son projet.

RENTRÉE SCOLAIRE

Quelques informations sur la rentrée scolaire 2015/2016
(Entre Nous spécial rentrée, plus complet, sera distribué mi-août)

Rentrée des élèves le mardi 1er septembre 2015.

La proposition des TAP pour la prochaine rentrée a été votée par 18 voix pour et 1 abstention lors du Conseil d'Ecole du 08/06/15, à savoir :

- Lundi et jeudi sur Boutigny, TAP de 15h15 à 16h45
- Mardi et vendredi sur Prouais, TAP de 15h00 à 16h30

L'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) organisme spécialisé en la matière, a été retenu pour une délégation complète de la gestion et de l'organisation des TAP.

Ce seront des animateurs qui auront en charge les enfants, en complément des 3 intervenants actuels :

- Marie Boudet (Théâtre),
- Maud Millet (Danse)
- Valérie Trambly de Laissardière.

L'IFAC établira en association avec la mairie, le PEDT (Projet Educatif Territorial) exigé par l'Education Nationale.

Tarifs demandés aux parents :

- 80€/an pour 1 enfant
- 70€/ pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie
- 60€/ an à partir du 3^{ème} enfant d'une fratrie

Ce qui revient, en moyenne à un tarif horaire de 0,75€

Les classes seront doubles :

PS et MS	= 28	Mme Genermont
MS et GS	= 28	Mme Verdie
GS et CP	= 23	Mme Pineau
CP et CE1	= 23	Mme Lamotte
CE1 et CE2	= 24	Mme Fontaine
CM1	= 20	Mme Giraud
CM2	= 23	Mme Guegen



102 élèves à Boutigny et 67 élèves à Prouais au 15 Juin 2015

BOUTIGNY-PROUVAIS EN FETE...



Sous un soleil au rendez-vous, l'inauguration de l'extension de la Mairie de Boutigny-Prouais (photo 1) et des locaux communaux rénovés, des panneaux lumineux acquis à l'aide de fonds parlementaires de notre député 15 000 € (photo 2), d'un préau extérieur pour le football (photo 3) construit également grâce à l'aide de fonds parlementaires de notre député 18 000 €, de la maison des associations à Prouais (photo 4), a réuni autour de Madame le Maire et ses élus, anciens et nouveaux, Monsieur le Sous-Préfet de Dreux Frédéric ROSE, notre Député-Maire Jean-Pierre GORGES, Madame le Sénateur-Maire Chantal DESEYNE, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais Jean-Jacques MANSAT, Monsieur le Conseiller Départemental Francis PECQUENARD, plusieurs élus locaux voisins, de nombreux(ses) présidents et présidentes d'associations communales, une majorité d'employés communaux, des représentants des entreprises, notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Ab'Cis, la gendarmerie de Nogent le Roi, Don Hugues, les enseignantes de l'Ecole Élémentaire Etienne Prunier, ... (photo 6)

Performance esthétique, énergétique, acoustique tout en sauvegardant le patrimoine d'origine...

Ces travaux, pour la plus part, effectués à partir des bâtiments d'origine, ont abouti à une meilleure fonctionnalité de la mairie et des infrastructures communales, avec réfection et création de salles. Des efforts particuliers ont été déployés portant sur l'acoustique, la fonctionnalité, les couleurs ambiantes ainsi que la création de toilettes intérieures sans négliger la facilitation des accès aux personnes handicapées.

Ces nouveaux locaux amélioreront le quotidien de nos concitoyens et permettront aux associations d'œuvrer dans de bonnes conditions.

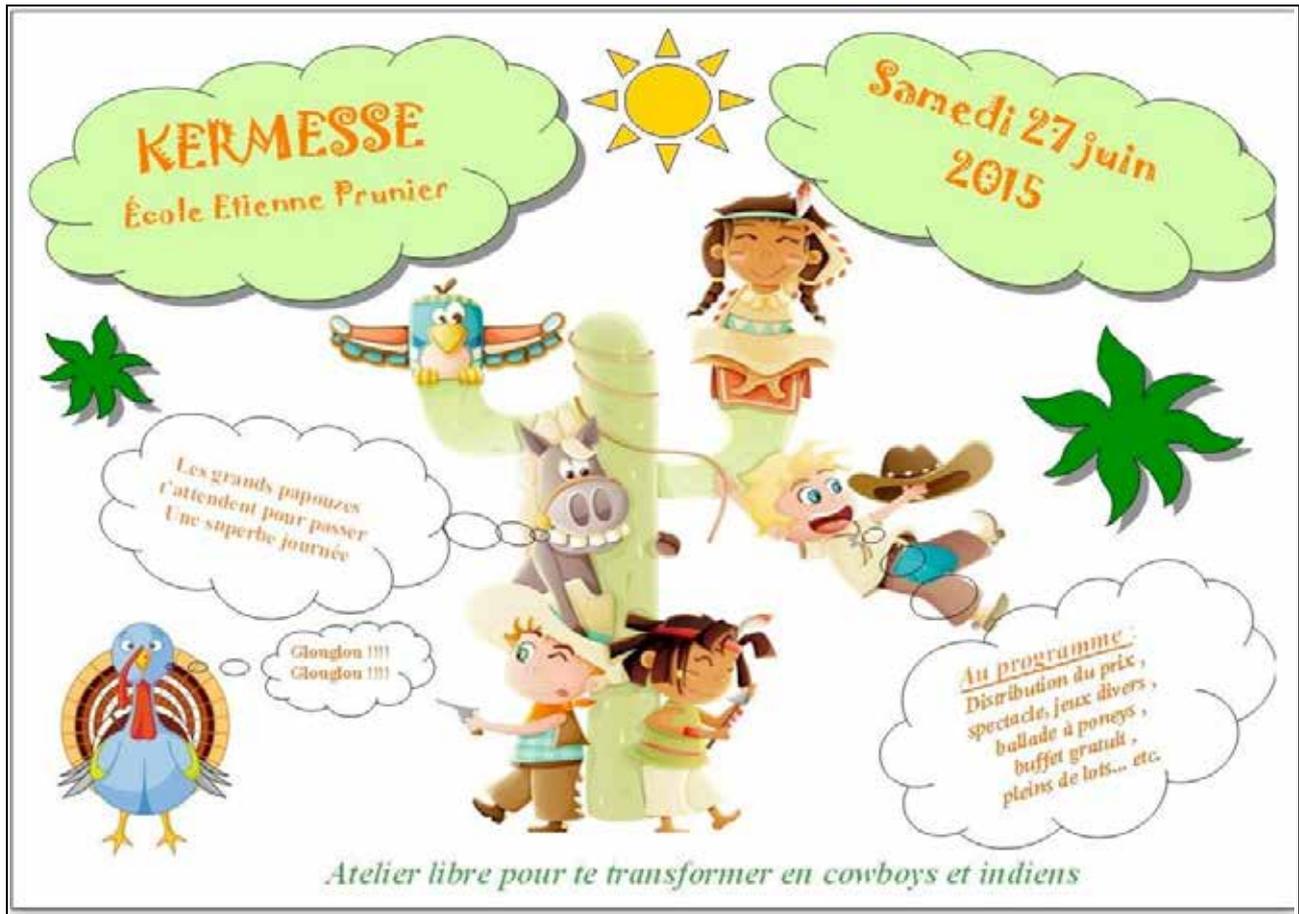
«Je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs de cette aventure » a précisé Mireille ELOY, maire du village (photo 5). « Il a fallu du courage pour initier, pour notre commune, ce gros chantier de 1.650.000 € TTC, lequel a mobilisé dix entreprises. Il a pu être réalisé grâce au soutien du Conseil Municipal en signant un prêt de 900 000 € sur 30 ans, aux aides financières du Département d'un montant de 34 759 €, de l'Etat pour 102 255 € et de la Poste pour le mobilier de l'Agence Postale Communale à hauteur de 5 400 €.

Symbole de la présence républicaine, la mairie demeure plus que jamais le centre de la vie civique locale. Cette réalisation est par ailleurs un bel exemple de solidarité entre les différents acteurs publics d'un territoire, dans un contexte budgétaire tendu.

Un verre de l'amitié a conclu cette belle matinée

VIE COMMUNALE

KERMESSE 2015 À BOUTIGNY



Nous vous attendons nombreux à partir de 10h15 pour partager un grand moment de rire et de détente à l'école de Boutigny. Que la bonne humeur soit de mise et que les cowboys et indiens en herbe, petits et grands, se dévoilent!!!!

Organisée par l'association des RPE de Boutigny-Prouais



« LARD ET LA MANIÈRE ! »

BRAVO AUX SAPEURS-POMPIERS DE BOUTIGNY-PROUAIS

La Soirée Cochon grillé et soirée dansante organisée le 06 Juin 2015 par nos pompiers, assistés d'anciens pompiers a été une belle réussite, très attendue où 120 convives ont passé un moment convivial et festif.

«C'est une équipe bien rodée qui a maîtrisé la cuisson d'un cochon entier de 100 kg sur un imposant tournebroche, a préparé et servi tout le repas».

Place ensuite fût faite à la danse, histoire d'assurer la digestion !

Merci aux organisateurs et aux bénévoles et à l'année prochaine !



VIE COMMUNALE



COUP
de
POUCE

A Mme GAPILOU

Mme Gapillou intervient pour le compte de plusieurs associations de défenses des animaux.

« Tous les ans nous dit-elle, nous menons une campagne pour la stérilisation des chats, qu'ils soient "libres", c'est comme cela que nous appelons les sans maître, ou non car en fait ils ont tous eu un maître ».

Bien vivre ensemble !



Nous devrions tous être des citoyens responsables et respectueux des lois, celles concernant la vie humaine mais aussi celles concernant la vie animale.

Regardons autour de nous. Pourquoi y a-t-il autant de chats et chatons dans nos jardins, qui ne nous appartiennent pas ?

L'abandon !

Souvent, ils sont **abandonnés par des personnes peu scrupuleuses**, et ils sont en général non stérilisés donc se reproduisent très vite : 1 femelle peut faire 7 bébés 3 fois par an, **total 21 chatons pour une seule femelle** - Faites vous-mêmes le compte et imaginez....les conséquences dramatiques.....

Ces animaux sont souvent rejetés car trop nombreux et finissent tous miséreux, malades ou maltraités. Leur vie ne sera que souffrance.

Maitriser la population féline !

Nous pouvons empêcher cela ! La solution : il faut éviter ces naissances envahissantes. Pour cela **maitrisons la surpopulation féline** ... et c'est très simple.

- Faites castrer et stériliser vos animaux, leur vie sera plus calme et harmonieuse et la vôtre aussi, et ils continueront à chasser rongeurs et nuisibles tout comme avant
- Ne pas oublier non plus, de les faire tatouer ou pucer afin de les protéger des vols, maltraitements ou pertes, (car s'ils sont trouvés sur la voie publique sans identification ils seront ramassés par la fourrière et euthanasiés),
- Obligation d'identification : loi de février 2011

Vous les aimez, protégez les - Merci pour eux



COUP
de
POUCE

A Monsieur GILET

Dans les communes citées
ci-contre de
18h - 21h

06 42 58 58 46

Pour éviter l'attente,
commandes tout au long
de la journée.

Paiement par carte bancaire
ou espèces.

Tickets restaurant acceptés.

Pizzas au feu de bois
Pâtes fraîches & Sauces maison
Desserts & Boissons



NOUVEAU

**Retrouvez-nous chaque semaine
dans votre commune :**

Mardi soir : ABONDANT (28)-Centre ville
Mercredi soir : GROSROUVRE (78)-Place du village
Jeudi soir : MONDREVILLE (28)-Parking RD928
Vendredi soir : CHERIZY (78)-Place de l'Eglise
Samedi midi & soir : LA CHAUSSEE D'IVRY (28)-
Place de l'Eglise

LA MARINE NATIONALE RECRUTE :



Electronicien
Mécanicien
Technicien en énergie nucléaire

CONTACT

PM MAMERT Jean-François
Chef du bureau recrutement Marine Nationale
CIRFA ORLEANS – Bureau marine
2, rue Fernand Rabier BP 5309
45 053 ORLEANS CEDEX 1
Standard : 02 38 65 36 81
Télécopie : 02 38 65 36 08
Courriel : cirfa.orleans@marine.defense.gouv.f



A quai ou à la mer, **l'électrotechnicien** supervise la production et la distribution électrique à bord, ainsi que la conduite des systèmes électromécaniques génériques : installations de propulsion, groupes électrogènes, équipements de navigation, centrale à inertie. Il planifie et encadre la maintenance préventive et corrective de ces installations.

Conditions pour postuler :

- Être de nationalité française ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager ;
- Avoir effectué sa Journée Défense et Citoyenneté
- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être âgé de 17 à 25 ans



Affectés à bord des bateaux ainsi que dans les unités à terre, **les mécaniciens navals** participent à la conduite, l'entretien, la maintenance et au dépannage de l'appareil propulsif (diesel ou turbine à gaz), des installations frigorifiques, hydrauliques et pneumatiques. Ils assurent la maintenance des réseaux de chauffage, de climatisation, de production et de distribution d'eau et d'air sous pression.

Conditions pour postuler :

- Être de nationalité française ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager ;
- Avoir effectué sa Journée Défense et Citoyenneté
- Être titulaire du baccalauréat ;



Le **technicien en énergie nucléaire** «ENERGNUC» est un spécialiste de la mécanique et de l'électricité mettant ses connaissances au profit du nucléaire. Il a vocation à assurer la conduite et la maintenance du réacteur et des installations auxiliaires à bord des sous-marins.

Conditions pour postuler :

- Être de nationalité française ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager ;
- Avoir effectué sa Journée Défense et Citoyenneté
- Être titulaire d'un niveau scolaire BAC +2 au minimum dans une filière scientifique ou technique adaptée ;
- Être âgé de 17 à 25 ans.



VACANCES D'ETE :

6 précautions à prendre avant son départ en vacances



Bien souvent, les vacances nous obsèdent tellement qu'on en oublie un point important : Voici nos quelques conseils

● Restez discret sur votre départ

Quand on part en vacances, on a tendance à le crier sur tous les toits . Mauvaise attitude ! Moins les gens seront avertis de votre départ, moins votre absence sera ébruitée dans le voisinage et le risque de cambriolage diminuera.

On prévient un proche de sa famille et un voisin de confiance de son absence et le tour est joué !

● Confiez vos clés à un proche

Pour éviter les mauvaises surprises à son retour et duper les personnes malveillantes durant son absence, on confie ses clés à un proche de votre famille ou de votre cercle d'amis.

Ce proche viendra vérifier que tout est conforme dans votre maison durant votre séjour à l'extérieur.

● Cachez vos objets de valeur

Durant son absence, on évite de laisser traîner son argent en espèce sur la table de la cuisine ou ses bijoux de valeur sur sa table de nuit. Mieux vaut mettre toutes ces jolies choses à l'abri, dans une petite boîte dans son dressing, cachées par des vêtements par exemple.

Si vous êtes le genre de personne à garder des choses de très haute valeur chez vous, on vous conseille d'installer un coffre-fort dans votre maison, dissimulé dans un placard, ou bien de déposer vos biens les plus importants à la banque.

● Vérifiez vos portes et fenêtres

Avant de quitter les lieux, on prend soin de vérifier que toutes les ouvertures de la maison sont bien fermées.

Ce départ en vacances peut être l'occasion pour faire quelques **travaux** au niveau des fenêtres comme des portes.



● Faites croire que la maison est habitée

Demandez à un proche de relever votre **courrier** car une boîte aux lettres qui déborde c'est signe d'absence du propriétaire.

Idem, si votre proche est une personne de confiance, n'hésitez pas à lui demander d'ouvrir et fermer vos volets pour faire croire à une présence quotidienne dans la maison.

Si vous vous absentez longtemps, demandez à quelqu'un de passer pour entretenir votre jardin.

Adoptez la domotique , ce système vous permet de programmer à une heure fixe l'allumage d'un éclairage ou l'ouverture des volets. Pratique pour faire croire que la maison est occupée !

● Prévenez la gendarmerie de votre absence



Opération **Tranquillité Vacances**, voici le nom donné à la surveillance assidue des gendarmes sur votre maison durant votre absence. Gendarmerie et Police Nationale peuvent ainsi veiller sur les logements vides en période vacancières.

Comment avoir recours à ce service gratuit ?

En remplissant, dans un premier temps, un formulaire de demande disponible en cliquant sur ce lien : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr . Puis de déposer ce document à la gendarmerie de votre ville pour indiquer votre départ imminent.

Que fait la gendarmerie ?

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le weekend. Une tactique qui n'empêchera pas les cambriolages, mais dissuadera certainement les cambrioleurs.



L'ASPIC propose le JEUDI 23 JUILLET 2015 à 20h à l'Église de PROUVAIS un concert de musique baroque par "L'Escadron volant de la Reine"

L'Escadron Volant de la Reine se compose de jeunes musiciens baroques issus des grands conservatoires européens. Désireux de faire partager les musiques vocales et instrumentales des XVIIème et XVIIIème siècles, ils s'attachent autant au grand répertoire qu'aux œuvres méconnues et allient recherche et spontanéité. Le nom de l'ensemble est une référence aux dames de compagnie de la reine Catherine de Médicis, chargées de pacifier par leur présence et leur conversation les relations humaines au sein de la Cour de France et d'être les ambassadrices du goût et des arts dans toute l'Europe.



Ils présenteront un voyage musical dans l'Europe

baroque, avec des œuvres de Purcell, Vivaldi ou Monteverdi. La soprano Eugénie Lefebvre sera accompagnée par deux violons, un violoncelle, et un clavecin.



RAPPEL : 17 octobre 2015 à la SALLE POLYVALENTE DE BOUTIGNY Concours « La Dictée »

Les inscriptions pour participer à cette dictée se feront auprès de
l'Aspic au 06.62.93.68.75



C'est parti !

Le nouvel atelier de l'ASPIC a commencé son activité le 26 mai.

Dans un premier temps cinq adhérents se sont retrouvés avec plaisir dans les nouveaux locaux de Prouvais afin de pratiquer le dessin, la peinture et la poterie. Nous étions impatients de prendre nos marques le plus tôt possible, de régler les derniers détails, et de confirmer l'esprit d'atelier libre et



convivial que nous souhaitons.

Les activités débiteront vraiment à la rentrée de septembre, cependant nous nous retrouvons tous les mardis à partir de 14h jusqu'à 17h.

Les personnes qui le souhaitent peuvent nous rejoindre ou même nous rendre une petite visite.



Un grand bravo à notre école de tir.

Les benjamins Léane, Kilian et Aymeric sont champions du Centre !

Le Président de la Fraternelle,
Gil Maréchal



NOS JOIES...

SALVATOR Laura le 21/04/2015
DUFAU Arthur le 11/05/2015

*Bienvenue aux bébés,
Félicitations aux heureux parents.*



ILS SE SONT DITS OUI...

♥ **NORTURE Benjamin et LASNET de LANTY Marie le 02/05/2015**
♥ **DENNIEL Charly et LACLIE Katia le 30/05/2015**

Sincères félicitations et vœux de bonheur.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	NOM PRESIDENT(E)		TELEPHONE		ADRESSE MAIL	
SOCIETE DE CHASSE	BOUTIGNY	PROUAI	BOUTIGNY	PROUAI	BOUTIGNY	PROUAI
	J-M BARRIE	Bernard LETELLIER	02 37 65 15 82	02 37 43 24 33	j-marc.barrie@orange.fr	
ASPIC	Bernard BENIT		06 62 93 68 75		marie-angele.schmitt@orange.fr	
CLUB DE L'AMITIE	Michel ALLORGE		02 37 65 16 75			
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	Serge MARECHAL		02 37 65 18 74			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Vincent PELUCHE		06 11 14 14 65		www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com vincentpeluche@aol.com	
COMITE DES FETES	BOUTIGNY	PROUAI	BOUTIGNY	PROUAI	BOUTIGNY	PROUAI
	Isabelle LEGER	Viviane HELLEGOUARCH	06 86 92 42 12	06 34 87 49 38	comite.fete.boutigny@free.fr	
ASCBP Football	Giovanni GIOIA		06 85 90 15 83		ascbp@orange.fr ascboutignyprouais.footeo.com	
TIR « La Fraternelle »	Gil MARECHAL		06 74 52 39 79		marechal.gil@free.fr	
MESSAMBIA Zumba Fitness	Alexandra PEETERS		06 73 40 45 61		messambia@hotmail.fr www.messambia-zumba.fr	
LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAI	Isabelle LEGER		06 86 92 42 12		ateliertheatreboutigny@gmail.com	
Association des représentants des parents d'élèves	Caroline DI PELINO		06 64 41 18 27		rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr bebe.d@infonie.fr	

MESSES



1er dimanche du mois : Prouais
2ème dimanche du mois : Faverolles
3ème dimanche du mois : Saint-Laurent-la-Gâtine
4ème dimanche du mois : Boutigny
5ème dimanche du mois : Faverolles

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse :

www.paroisse-nogent-le-roi.com

	Tel	HORAIRES	MAIL/SITE INTERNET
HOPITAL DE HOUDAN	01 30 46 18 00		GARDES DE MEDECIN Composer le 15
GENDARMERIE	Composer le 17		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RéGINE Deforges 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAI	02 37 43 05 14	Mercredi de 14h00 à 16h00 Samedi de 16h00 à 18h00	bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)
AGENCE POSTALE COMMUNALE	02 37 43 05 15	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	
ASSISTANTE SOCIALE	02 37 65 82 64	Mardi matin ; Mairie de Boutigny Sur Rendez-Vous	
MAIRIE BOUTIGNY-PROUAI	02 37 43 00 43	Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 Le Samedi 09h00 à 12h00	boutigny.prouais@wanadoo.fr Site internet : http://www.boutignyprouais.fr
Collecte déchets ménagers	Rendez-vous sur le site internet, www.sieed.fr		